



17 DEC. 2020

Notice d'évaluation des incidences sur l'environnement

Contenu minimum

Le but du présent formulaire est, compte tenu des caractéristiques du projet et de sa localisation, d'identifier, décrire et évaluer de manière appropriée les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs suivants :

- a) la population et la santé humaine;
- b) la biodiversité, en accordant une attention particulière aux espèces et aux habitats protégés au titre de la directive 92/43/CEE et de la directive 2009/147/CE;
- c) les terres, le sol, le sous-sol, l'eau, l'air, le bruit, les vibrations, la mobilité, l'énergie et le climat;
- d) les biens matériels, le patrimoine culturel et le paysage;
- e) l'interaction entre les facteurs visés aux points a) à d).

Les incidences directes et indirectes du projet sur les facteurs énoncés ci-avant englobent les incidences susceptibles de résulter de la vulnérabilité du projet aux risques d'accidents majeurs et/ou de catastrophes pertinents pour le projet concerné.

Cadre 1 – Demandeur

Nom :	Mr : YAVAS
Prénom :	Mr : Irfan
Qualité :	Particuliers
Domicile :	Rue du Vallon 7, 1332 GENVAL
Numéro de téléphone :	0475 84 33 78
Numéro de télécopie :	///
Date de la demande :	13/11/2020

A appliquer au cadre 2

Caractéristiques du projet :

Les caractéristiques du projet sont considérées notamment par rapport :

- a) à la dimension et à la conception de l'ensemble du projet;
- b) au cumul avec d'autres projets existants ou approuvés;
- c) à l'utilisation des ressources naturelles, en particulier le sol, les terres, l'eau et la biodiversité;
- d) à la production de déchets;
- e) à la pollution et aux nuisances;
- f) au risque d'accidents ou de catastrophes majeurs en rapport avec le projet concerné, notamment dus au changement climatique, compte tenu de l'état des connaissances scientifiques;
- g) aux risques pour la santé humaine dus, par exemple, à la contamination de l'eau ou à la pollution atmosphérique.

Cadre 2 - Présentation du projet

Pour chacune des phases, décrire le projet selon les aménagements et constructions ou démolitions prévus en indiquant les principales caractéristiques de ceux-ci (superficie, dimensions, etc) :

Il s'agit de construire une extension, ainsi que des travaux d'isolation sur une construction existante.

L'extension prévue est un agrandissement au rez-de-chaussée du living, et pour l'étage, l'extension permet d'avoir une chambre et salle de bain supplémentaire. Pour finir l'habitation accueillera donc 3 chambres ainsi que 2 Salle de bain et une salle de douche. Une seconde intervention est prévue, nous dessinons un hall d'entrée permettant de donner plus de volume.

Les travaux d'isolation sont prévus pour envelopper l'ensemble de la construction.

La nouvelle construction aura une surface au sol de 36,50 m².

La construction actuelle a une surface au sol de 103 m²

La nouvelle surface au sol totale sera donc de 139,50 m²

Elle est à établir sur un terrain de 22 ares de superficie.

Largeur de la façade faisant face à la rue : 18.33 m.

Profondeur totale de la construction : 8.74 m

Hauteur du niveau supérieur de la corniche : 2.79 m

Mention des divers travaux s'y attachant (déboisement, excavation, remblayage, etc....) :

Aucun travaux de déboisement n'est à prévoir.

Mention des modalités d'opération ou d'exploitation (procédés de fabrication, ateliers, stockage...) :

L'extension à établir sur le terrain sera de type traditionnel. Construction en dur, avec blocs porteurs en béton, isolation polystyrène expansé de 15cm dans les murs et enduit lissé de ton blanc.

Les toitures en pente, auront une isolation de 22 cm de laine minérale.

Autre caractéristique pertinente :

.....
.....
.....

Joindre tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (croquis, vue en coupe, etc).

A appliquer aux cadres 3 et 4

Localisation des projets :

La sensibilité environnementale des zones géographiques susceptibles d'être affectées par le projet est considérée en prenant notamment en compte :

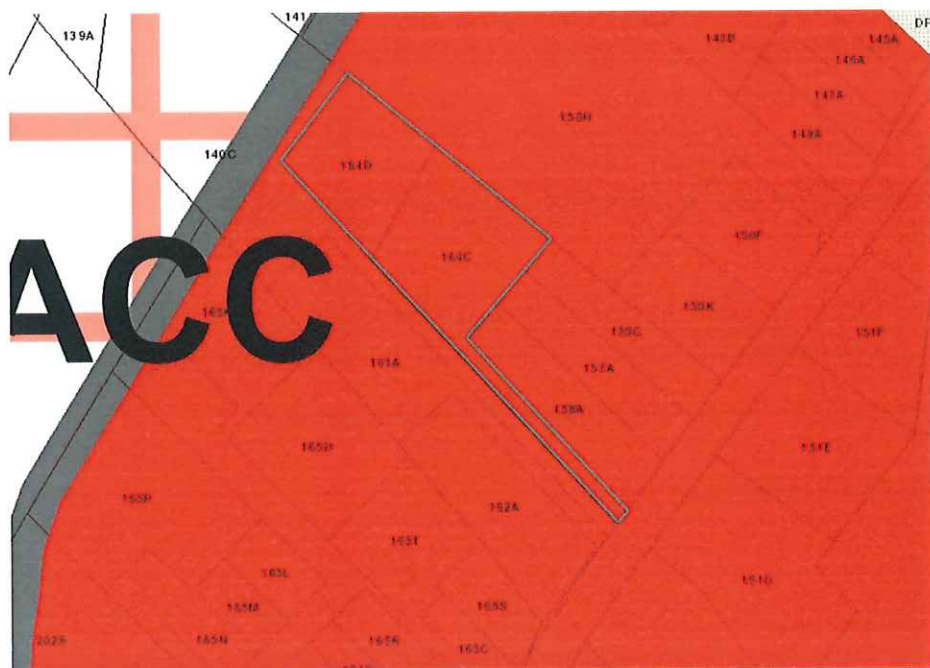
- a) l'utilisation existante et approuvée des terres;
- b) la richesse relative, la disponibilité, la qualité et la capacité de régénération des ressources naturelles de la zone, y compris le sol, les terres, l'eau et la biodiversité et de son sous-sol;
- c) la capacité de charge de l'environnement naturel, en accordant une attention particulière aux zones suivantes :

- 1) zones humides, rives, estuaires;
- 2) zones côtières et environnement marin;
- 3) zones de montagnes et de forêts;
- 4) réserves et parcs naturels;

- 5) zones répertoriées ou protégées par la législation nationale : zones Natura 2000;
- 6) zones ne respectant pas ou considérées comme ne respectant pas les normes de qualité environnementale pertinentes pour le projet;
- 7) zones à forte densité de population;
- 8) paysages et sites importants du point de vue historique, culturel ou archéologique.

Cadre 3 - Situation existante de droit en aménagement du territoire, urbanisme et patrimoine.

Indiquer en surimpression sur le plan de secteur la destination et/ou périmètre du terrain.



Indiquer la destination du terrain au schéma d'orientation local (SOL)

///

Le terrain est-il situé :

- * dans un permis d'urbanisation non périmé ? **OUI – NON**
- * dans un périmètre de protection et/ou inscrit sur une liste de sauvegarde¹ ? **OUI – NON**
- * à proximité d'un bien immobilier classé¹, d'un site archéologique¹ ? **OUI – NON**

¹ Voir le Code wallon du Patrimoine ou le décret du 23 juin 2008 de la Communauté germanophone relatif à la protection des monuments, du petit patrimoine, des ensembles et sites, ainsi qu'aux fouilles.

* dans un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000

NON

* à proximité d'un périmètre de protection visé par la loi du 12 juillet 1973 sur la conservation de la nature, modifiée notamment par le décret du 6 décembre 2001 relatif aux réserves naturelles ou forestières, sites Natura 2000

NON

Autre élément de sensibilité environnementale

SANS OBJET

Cadre 4 - Description du site avant la mise en œuvre du projet.

Relief du sol et pente du terrain naturel : inférieure à 6%, entre 6 et 15 %, supérieure à 15 %

.....

Nature du sol :

Occupation du sol autre que les constructions existantes (friche, terrain vague, jardin, culture, prairie, forêt, lande, fagnes, zone humide...) :

Présence de nappes phréatiques, de points de captage :

Direction et points de rejets d'eau dans le réseau hydrographique des eaux de ruissellement :

.....

Cours d'eau, étangs, sources, captages éventuels :

.....

Evaluation sommaire de la qualité biologique du site:

.....

Evaluation sommaire de la qualité du site Natura 2000, des réserves naturelles ou forestières :

.....

Raccordement à une voirie équipée (route, égout, eau, électricité, gaz naturel, ...) :

.....

Présence d'un site classé ou situé sur une liste de sauvegarde ? OUI - NON

Présence d'un site archéologique? OUI - NON

Présence d'un site Natura 2000, réserves naturelles ou réserves forestières ?

.....

Autre élément de sensibilité environnementale

A appliquer aux cadres 5 à 8

Type et caractéristiques de l'impact potentiel :

Les incidences notables probables qu'un projet pourrait avoir sur l'environnement doivent être considérées en fonction des cadres précédents, par rapport aux incidences du projet sur les facteurs précisés en page 1, en tenant compte de :

- a) l'ampleur et l'étendue spatiale de l'impact, par exemple, la zone géographique et l'importance de la population susceptible d'être touchée;
- b) la nature de l'impact;
- c) la nature transfrontière de l'impact;
- d) l'intensité et la complexité de l'impact;
- e) la probabilité de l'impact;
- f) le début, la durée, la fréquence et la réversibilité attendus de l'impact;
- g) le cumul de l'impact avec celui d'autres projets existants ou approuvés;
- h) la possibilité de réduire l'impact de manière efficace.

Cadre 5 -Effets du projet sur l'environnement.

1) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets de gaz, de vapeur d'eau, de poussières ou d'aérosols ou des résidus?

- dans l'atmosphère : OUI - NON

- indiquez-en :

* la nature

* le débit

2) Le projet donnera-t-il lieu à des rejets liquides ?

-dans les eaux de surface : OUI - NON.

-dans les égouts : OUI - NON.

-sur ou dans le sol : OUI - NON.

- indiquez-en :

* la nature (eaux de refroidissement, industrielles, pluviales, boues,...)

Pluviales / Eaux usées pour salle de bain

* le débit ou la quantité

Normale

Un plan indiquant le(s) point(s) de déversement dans les égouts ou dans les cours d'eau doit être joint au dossier.

3) Le projet supposera-t-il des captages ?

- en eau de surface : **NON**

* lieu

* quantité.....

- en eaux souterraines : **NON**

* dénomination du point de captage

* quantité.....

4) Description de la nature, de la quantité, du mode d'élimination et/ou de transport choisis pour les sous-produits et déchets produits par le projet envisagé :

Les déchets de construction seront évacués par container. Une entreprise agréée sera en charge de cette évacuation.

5) Le projet pourra-t-il provoquer des nuisances sonores pour le voisinage ? OUI - NON :

* de quel type : **Lié à l'habitation d'un couple.**

* de façon **permanente** ou **épisode**que.

6) Modes de transport prévus et les voies d'accès et de sortie :

* pour le transport de produits : **Par le chemin d'accès existant**

* pour le transport de personnes : **Par le chemin d'accès existant**

* localisation des zones de parking : **Inchangées, voir plan d'implantation**

* localisation des pipelines, s'il y en a : **Sans Objet**

7) Le projet portera-t-il atteinte à l'esthétique générale du site ? OUI - NON

8) Le projet donnera-t-il lieu à des phénomènes d'érosion ? OUI - NON

9) Intégration au cadre bâti et non bâti : risques d'un effet de rupture dans le paysage naturel ou par rapport aux caractéristiques de l'habitat traditionnel de la région ou du quartier (densité excessive ou insuffisante, différences par rapport à l'implantation, l'orientation, le gabarit, la composition des façades, les matériaux et autres caractéristiques architecturales des constructions environnantes mentionnées au plan d'implantation

Aucun effet de rupture.

L'intégration ne pose aucun problème.

La construction à établir comporte des toitures en pente, tout comme les autres maisons voisines. Ce qui permet une intégration parfaite du bâtiment.

10) Compatibilité du projet avec les voisinages (présence d'une école, d'un hôpital, d'un site Natura 2000, d'une réserve naturelle, d'une réserve forestière, etc).

Aucune incompatibilité.

11) Risques d'autres nuisances éventuelles :

NON

12) Modification sensible du relief du sol. Dénivellation maximale par rapport au terrain naturel :

Aucune modification est à prévoir

13) Boisement et/ou déboisement :

Néant.

14) Nombre d'emplacements de parkings :

2 Places sous carport prévues.

15) Impact sur la nature et la biodiversité :

Néant.

16) Construction ou aménagement de voirie :

Néant.

17) Epuration individuelle :

Fosse septique existante supprimée et raccordement direct à l'égout public.

18) Impact sur les terres, le sol et le sous-sol :

Néant.

Cadre 6- Justification des choix et de l'efficacité des mesures palliatives ou protectrices éventuelles ou de l'absence de ces mesures.

Aucune mesure palliative ou protectrice à mettre en place.

Cadre 7- Mesures prises en vue d'éviter ou de réduire les effets négatifs sur l'environnement

- les rejets dans l'atmosphère

Néant.

- les rejets dans les eaux

Epuration collective.

- les déchets de production

Les déchets de construction sont évacués par une entreprise agréée pour cette évacuation.

Les déchets ménagers seront évacués par les services communaux.

- les odeurs

Aucun problème lié aux odeurs.

- le bruit

Aucun mesure particulière à mettre en œuvre.

- la circulation

Aucune mesure prise.

- impact sur le patrimoine naturel

Aucun impact notoire.

- l'impact paysager

Aucun problème lié à l'impact paysager.

- l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol

Aucun problème lié à l'impact sur les terres, le sol et le sous-sol.

Cadre 8- Date et signature du demandeur

15/12/20
